

Fonctionnaire de la catégorie de traitement A

Groupe de traitement : A1

Sous-groupe de traitement : attributions particulières

Fonction : Médecin – Médecin dirigeant

CONDITIONS D'ETUDES

Les candidats doivent être titulaires d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent ainsi que d'un diplôme de médecin et de l'autorisation d'exercer cette profession au Luxembourg.

DEBUT DE CARRIERE

Grade de début de carrière : grade 15 (échelons 380-530).

Le traitement du fonctionnaire nouvellement nommé est calculé à partir du 3^{ème} échelon du grade de computation de la bonification d'ancienneté.

AVANCEMENT AU NIVEAU GENERAL

Avancement au grade 16 (échelons 410-560) 3 années après la nomination définitive et sans condition de formation continue.

AVANCEMENT AU NIVEAU SUPÉRIEUR

Promotion au grade 17 (échelons 440-625) 4 années après avoir atteint le dernier échelon du grade 16 et sous condition d'avoir suivi au moins 30 jours de formation continue.